

Dernières nouvelles en date du 11 septembre 2014

L'organisation des Temps d'Activités Périscolaires a été confiée à l'agglomération du Pays de l'Or qui est en train de finaliser le Projet Éducatif Territorial (PEDT) nécessaire à l'obtention de l'aide spécifique de la CAF.

En savoir plus sur le [Projet Educatif Territorial](#).

[divider]

[box type="warning" width="100% "]Déçus par la manière dont ce dossier a été conduit dans le mépris des parents, les représentants des parents d'élèves ont décidé de présenter leur démission à l'issue de la réunion du 5 juin.[/box]

[divider]

Dernières nouvelles en date du 5 juin 2014

Le conseil d'école réuni dans l'urgence, a acté (dans une ambiance détestable) la décision d'opter pour l'expérimentation Hamon : le weekend débutera le vendredi à 11h30.

Sans surprise, lors de cette réunion tous les participants ont convenu que seuls des TAP (Temps d'Activités Périscolaires) de 1h30 permettraient d'organiser des activités de qualité. L'option qui proposait de répartir 3/4h de TAP chaque soir ne pouvait donc pas convenir.

Par leurs réponses au questionnaire les parents avaient d'ailleurs eux même rejeté cette option lui préférant un regroupement des TAP.

Les représentants des parents d'élèves ont demandé à étudier sérieusement la solution qu'il proposait dès janvier : répartir les 2*1h30 de TAP dans la semaine (1h30 le mardi après-midi + 1h30 le vendredi après-midi). Faute de temps et de volonté, cette étude n'aura pas lieu.

C'est donc la solution la moins chère et prévoyant la fin de la semaine de classe le vendredi midi qui a été adoptée.

A la rentrée de Septembre 2014, l'organisation de la semaine de classe sera :

	Lundi	Mardi	Mercredi	Jeudi	Vendredi
7h30	ALAE du matin				
8h					
8h30	enseignement				
9h					
9h30					
10h					
10h30					
11h => 11h30					
11h30	cantine et ALAE				
12h					
12h30					
13h					
13h30	enseignement	Centre de loisirs	enseignement	TAP 1	
14h					
14h30 => 15h					
15h				TAP 2	
15h30					
16h => 16h30					
16h30	étude		étude	étude ALAE	
17h => 17h30					
17h30	ALAE du soir			ALAE du soir	
18h => 18h30					

[divider]

Dernières nouvelles en date du 3 juin 2014

Un courrier a été remis aux parents d'élèves le 3 juin précisant que des réunions se seraient tenues à l'agglomération, à la mairie ... Pourtant aucune commission scolaire ne s'est tenue ! Qui participe à ces réunions ? Visiblement pas les représentants des parents d'élèves qui dénoncent quant à eux une **fausse consultation**.

Mmes Bruguière et Thomas proposent de revenir sur la décision des horaires de classe pour concentrer les TAP le vendredi après-midi (finir la classe le vendredi à 11h30).

Elles informent également avoir arrêté le fonctionnement des TAP (Temps d'Activités Périscolaires) : pas d'intervention des associations ; les animations seront confiées à l'ALAE dans l'enceinte de l'école.

[divider]

Ce que rajoute le décret Hamon

Le [décret Hamon](#) portant autorisation d'expérimentations relatives à l'organisation des rythmes scolaires dans les écoles maternelles et élémentaires à la rentrée prochaine est publié au Journal officiel du 8 mai 2014.

Ce décret permet des assouplissements adaptés aux réalités locales qui le nécessitent.

Les cinq matinées de classe, correspondant aux pics de vigilance des enfants, demeurent obligatoires dans toutes les écoles et pour tous les élèves. Toutefois, les recteurs peuvent dorénavant autoriser, à titre expérimental, des adaptations sur l'organisation de la semaine scolaire.

Les communes ont ainsi la possibilité de regrouper les activités périscolaires sur une seule après-midi ou encore d'alléger la semaine en réduisant le nombre d'heures d'école par semaine et en répartissant ces heures sur les vacances scolaires sous réserve que leur projet soit construit en concertation localement.

[divider]

Ce que dit la réforme

L'organisation

Le nombre de jours d'école passe de 144 à 180 avec :

- **24 h d'enseignement obligatoire** par semaine sur 4,5 jours
- **5h30 de classe maximum** avec des demi-journées de 3h30 maximum
- une pause méridienne d'au moins 1h30
- une prise en charge des élèves jusqu'à 16h30 minimum
- des **activités périscolaires**
- le remplacement de l'aide personnalisée par des activités pédagogiques complémentaires

Les activités périscolaires

Les élèves peuvent bénéficier d'une prise en charge au moins jusqu'à 16h30. Ils pourront accéder à des [activités périscolaires](#) proposées. Les communes organisent librement les modalités d'accueil des enfants qu'elles ont sous leur responsabilité sur le temps périscolaire.

Il n'y a cependant pas d'obligation pour les familles d'inscrire les enfants à ces activités.

Où en est-on à St Aunes ?

Les horaires d'enseignement

Lors de la dernière réunion du 24 janvier 2014 entre la mairie, les représentants des parents, et les enseignants, il a été décidé par l'ensemble des participants que les horaires d'enseignement seront les suivants à la rentrée 2014 :

- **Lundi, mardi, jeudi et vendredi de 8h30 à 11h30 et de 13h30 à 15h45**
- **Mercredi : de 8h30 à 11h30**

Ces horaires ont été transmis au DASEN (Directeur Académique des Services de l'Education Nationale)

Les TAP (Temps d'Activités Périscolaires)

Il y a actuellement un désaccord entre la mairie et les parents d'élèves sur ce sujet.

Les comités des parents d'élèves ont souhaité être associés aux réflexions sur la préparation de cette réforme importante pour les enfants.

La mairie ne le souhaite pas.

Temps d'activités Périscolaires : La proposition de la mairie

Dans un premier temps la mairie a proposé un modèle similaire les lundis, mardis jeudis et vendredis

- **De 15h45 à 16h30 TAP gérés par les animateurs ALAE**
- **De 16h30 à 17h30 études surveillées par les enseignants**
- **De 17h30 à 18h30 ALAE**

Les avantages :

- Gratuité pour tous les parents jusqu'à 17h30
- Possibilité de récupérer son enfant à 15h45, 16h30 ou à partir de 17h30

Les inconvénients :

- 45 minutes de TAP ne permettront pas le déroulement d'une activité de qualité, en particulier aucun déplacement d'enfant vers la médiathèque, le stade, ...
- Les associations du village ne sont pas associées alors qu'elles vont subir des pertes liées au temps d'école du mercredi matin.
- Une succession d'intervenants déstabilisante pour les enfants en particulier les plus jeunes : enseignants, animateurs ALAE (TAP), re-enseignant (étude), puis re-animateur ALAE (ALAE du soir)

Lors de la réunion du 24 Janvier 2014 la mairie a annoncé qu'elle s'en remettait à l'agglomération qui travaille sur le sujet pour les 5 communes qui disposent actuellement d'une ALAE : Palavas, La Grande Motte, Valergues, Carnon (mais pas Mauguio), St Aunes.

Mme La sénatrice-Maire a annoncé qu'il était impossible d'associer les parents à ces réflexions et que les choix qui seront faits au niveau de l'agglomération de l'étang de l'or seront annoncés aux parents courant Avril 2014.

Lors de la séance du conseil municipal du 28 Avril 2014, le groupe d'opposition a demandé la création d'une commission extra-municipale en charge de la mise en place et du suivi de cette réforme. La proposition a été rejetée par la mairie avec l'argument suivant : **les réflexions sur l'aménagement des rythmes scolaires sont menées par l'agglomération du Pays de l'Or.**

Temps d'activités Périscolaires : La proposition des comités de parents

L'organisation proposée par les comités des parents (maternelle et élémentaire) fait suite à un sondage réalisé auprès des parents par les comités de parents en décembre 2013.

Les comités de parents proposent une répartition variable des TAP sur la semaine.

- Lundi et jeudi : de 15h45 à 17h30 : études surveillées + temps éducatifs gérés en priorité par les enseignants dans le cadre du financement par la mairie des études surveillées. Les enseignants peuvent être relayés par des animateurs ALAE s'ils n'y a pas assez de volontaires.
- Mardi et vendredi : de 15h45 à 17h30 : TAP gérés par les animateurs ALAE, plus éventuellement d'autres intervenants extérieurs : associations, bénévoles, ...

Précisions sur les Temps éducatifs du lundi et jeudi

Exemples : médiathèque, cercle de lecture d'écriture, Nouvelles technologies, langues étrangères, éducation à l'image, à la citoyenneté, à l'environnement, à la sécurité... Ces temps viennent bien sûr en complément des programmes de l'éducation nationale qui seront toujours réalisés en classe complète pendant les heures d'école.

Ils peuvent toutefois permettre, en plus petit effectif, d'approfondir des notions, d'en découvrir de nouvelles en fonction des domaines de compétences des encadrants. Ils pourraient être transverses aux niveaux des élèves et pas forcément réalisés par l'enseignant habituel de l'élève

Il semble important de prévoir 5 groupes de temps éducatifs (au lieu de 4 actuellement) car de nombreux enfants vont rester à l'école à 15h45 (Estimation d'après enquête à 83 % à Mauguio) et le nombre d'élèves s'accroît sur l'école. Actuellement la mairie finance 4 études de 1 heure chaque soir, soit $4 \times 4 = 16$ heures. Dans ce projet, elle financerait 5 études de 1h45 deux fois par semaine, soit $5 \times 1h45 \times 2 = 17h30$. Cette solution représente un surcout de 1h30 pour la mairie.

Précisions sur les TAP du mardi et vendredi

Exemples : théâtre, comédie musicale, arts plastiques, sports et autres activités physiques adaptées à chaque âge, jeux de société... Ces activités peuvent être gérées par les animateurs ALAE, ou éventuellement par des associations du village. Ceci suppose que les enfants passeront de la responsabilité de la mairie à celle de ces associations. Nous avons la chance à St Aunes de pouvoir aller facilement à pied de l'école jusqu'aux principaux lieux de sports : stade, place de l'Escolette, tennis.

Nécessité de prévoir un SAS garderie le mardi et vendredi

Ce SAS permettra deux choses :

- Aux associations de venir chercher les élèves concernés par leurs activités
- Aux parents qui ne souhaitent pas inscrire leurs enfants aux TAP de venir chercher leurs enfants quand ils le souhaitent entre 15h45 et 17h30.

Les avantages :

Les durées de TAP permettront le déroulement de « vraies » activités longues et donc les associations pourront y être associées

Le lundi et vendredi les enfants pourront sortir à 15h45, 16h30 ou à partir de 17h30

Les inconvénients :

Une demande d'assiduité sur une période entre deux vacances devra être exigée pour les TAP afin de prévoir l'encadrement nécessaire.

Une participation financière pourra être demandée aux familles dans le cas où l'activité serait dispensée par une association payante et non par l'ALAE ou des bénévoles.

Le projet coûte un peu plus cher à la mairie : 1h30 d'étude surveillée en plus (lundi et jeudi), 1h30 de garderie en plus (mardi et vendredi), plus éventuellement une aide financière pour faire intervenir d'autres professionnels lors de TAP.

Illustration

Exemple de la semaine d'un enfant qui sort habituellement de l'école à 17h30. Programme valable pour une période entre deux vacances et éventuellement modifié la période suivante

Lundi

- 15h45 16h30 étude surveillée avec son enseignant habituel (la classe est quasiment au complet)
- 16h30 17h30 après une courte pause séance informatique découverte du traitement de texte avec un enseignant d'une autre classe dans un groupe d'environ 15 élèves.
- 17h30 : ses parents viennent le chercher à l'école

L'enfant reste ce jour là sous la responsabilité des enseignants

Mardi

- 15h45 17h30 : Séance sport Collectif avec un animateur ALAE
- 17h30 : ses parents viennent le chercher à l'école

L'enfant passe à 15h45 de la responsabilité des enseignants à celle de l'ALAE

Jeudi

- 15h45 16h30 étude surveillée avec son enseignant habituel (la classe est quasiment au complet)
- 16h30 17h30 après une pause séance langue étrangère sous forme de jeux, d'étude de civilisation étrangère, avec un enseignant d'une autre classe dans un groupe d'environ 20 élèves.
- 17h30 : ses parents viennent le chercher à l'école

L'enfant reste ce jour là sous la responsabilité des enseignants

Vendredi

- 15h45 16h00 : SAS garderie
- 16h00- 17h30 : son moniteur de danse (tennis, judo, musique...) vient le chercher ainsi que ces camarades concernés et l'emmène suivre son cours dans le lieu habituel. Ce cours remplace le cours qu'il faisait l'an dernier à un autre horaire.
- 17h30 : ses parents viennent le chercher dans son club

L'enfant passe à 15h45 de la responsabilité des enseignants à celle de l'ALAE ou de la mairie(SAS), puis à 16h00 à celle du président de son club de sport.

Ce qui se passe ailleurs

De nombreux groupes de réflexion ont vu le jour dans la majorité des communes sur ce sujet.

Dans la plupart des communes on retrouve également le souhait de favoriser le travail avec les associations des villages. En effet ces associations vont pâtir de la suppression des créneaux du mercredi matin auprès de leurs jeunes adhérents.

Mauguio :

[...] La présentation des personnes présentes autour de la table a montré que, malgré des avis parfois divergents sur l'intérêt de la réforme, Mairie, représentants de parents d'élèves et représentants d'enseignants ont su trouver des solutions afin d'envisager au mieux la rentrée pour les enfants et leurs parents. L'enfant a été le sujet de préoccupation du **groupe de travail durant l'année et demie de consultations et de concertations qui s'est écoulée, soit 21 réunions depuis le 22 janvier 2013.** [...]

Mudaison

[...] Tous les spécialistes le disent : plus sereins, plus reposés, les enfants apprennent mieux. C'est pourquoi après de nombreux contacts et mure réflexion **j'ai choisi en accord avec les représentant élus des parents d'élèves, les enseignants de Mudaison, le Rectorat et le Conseil Municipal** de mettre cette réforme en place dès la rentrée de Septembre 2013.[...] **Le**

comité de pilotage en lien avec les représentants des parents d'élèves évaluera la pertinence et la qualité des différentes actions mises en places. [...]

Castries

[...] Un comité de pilotage composé d'élus, d'agents municipaux, des trois directrices d'écoles et de parents d'élèves élus s'est régulièrement réuni entre mars et juin. La nouvelle organisation est le résultat de leur travail concerté. Le comité continuera de se réunir durant l'année 2013-2014, pour évaluer et adapter si nécessaire, cette nouvelle organisation. [...]